
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 30 mars 2021

LE PRÉFET INTERDIT DEUX RASSEMBLEMENTS À VILLEURBANNE

Deux appels à manifestation ont été lancés sur les réseaux sociaux pour la journée du mercredi 31 mars 2021 à Villeurbanne. Le premier, « Mobilisation autour de la question du mal-logement et des expulsions dans la métropole de Lyon », a été déclaré en préfecture. Le second rassemblement, « Carnaval contre toutes les expulsions », n'a pas été déclaré.

Ces événements, qui en réalité n'en font qu'un puisque les organisateurs, le lieu et l'heure sont les mêmes, revêtent un caractère festif qui ne permettra pas de garantir le respect des mesures sanitaires.

Le préfet a donc décidé de les interdire par voie d'arrêté.

Par ailleurs, un **arrêté périmétrique d'interdiction de manifestation** a été pris pour la journée du mercredi 31 mars 2021 de 13h00 à 19h00 dans le secteur délimité par l'avenue Aristide Briand, la rue Paul Verlaine, la rue du 4 août 1789 et la rue Michel Servet.

Le préfet appelle à nouveau l'ensemble de nos concitoyens au sens des responsabilités et au respect des mesures sanitaires en cette période de recrudescence inquiétante de l'épidémie de Covid19.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle
